



BELGISCHE PRIJS VOOR ARCHITECTUUR & ENERGIE  
PRIX BELGE POUR L'ARCHITECTURE & L'ENERGIE 2009

## **PRIX BELGE POUR L'ARCHITECTURE & L'ENERGIE 2009**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE 1 – 10 DECEMBRE 2008**

La Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique (FAB) et Electrabel attribueront de nouveau en octobre 2009 le « Prix Belge pour l'Architecture & l'Energie 2009 », appelé anciennement « Awards de l'Architecture Belge et de l'Energie ».

Tous les architectes belges peuvent, à partir du 1<sup>er</sup> février 2009 et jusqu'au 10 mars, inscrire une ou plusieurs de leurs constructions récentes pour ce concours bisannuel prestigieux qui est devenu, en une décennie, le plus important prix d'architecture du pays.

Le « Prix Belge pour l'Architecture & l'Energie 2009 » se compose de deux volets, à savoir le Prix Belge pour l'Architecture et le Prix Belge pour l'Energie, chacun avec son propre jury. La composition du jury sera rendue publique mi-janvier 2009.

Tous les architectes participants concourent, avec leurs réalisations, dans la catégorie appropriée tant pour les Prix de l'Architecture que de l'Energie.

### **AVEC LE SOUTIEN DE**

---

Comme partenaire média, A+ (ICASD) est responsable, une fois encore, du soutien rédactionnel et du catalogue officiel (numéro d'A+ d'octobre 2009).

Cette édition est également soutenue, tant intellectuellement qu'au niveau de la promotion, par le VAi (Vlaams Architectuur Instituut) et par le CIVA (Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage).

En plus de la collaboration importante du co-organisateur Electrabel, la FAB peut compter sur le soutien de L'ORDRE DES ARCHITECTES, BVA, ARiB, UWA, BOZAR et des sponsors suivants : AUTODESK, DURAVIT, EASY-FAIRS, NIKO, ROCKWOOL, RENOSCRIPTO, SAPA, VAILLANT et WIENERBERGER.

### **THEMES DU CONCOURS**

---

#### **Prix Belge pour l'Architecture :**

Les trois premières catégories sont ouvertes tant aux nouvelles constructions qu'aux rénovations.



1. **Prix Belge pour l'Architecture, catégorie maison unifamiliale** pour les maisons unifamiliales ou les habitations jumelées.

2. **Prix Belge pour l'Architecture, catégorie habitat groupé** pour la réalisation d'habitats groupés ou d'appartements, avec un minimum de 3 entités d'habitation

3. **Prix Belge pour l'Architecture, catégorie non résidentielle**,. Peuvent être pris en considération dans cette catégorie les bâtiments non résidentiels, par exemple, les écoles, les entreprises, les bureaux, les bâtiments commerciaux, les centres culturels tant dans le secteur public que privé.

4. **Prix Belge pour l'Architecture, catégorie aménagement d'espace public**, pour l'aménagement d'un espace public avec la collaboration d'un architecte (place, parc, rue, berges, réserves naturelles ...).

#### **Prix Belge pour l'Énergie :**

Ouvert aussi bien les nouvelles constructions que pour les rénovations :

1. **Prix Belge pour l'Énergie, catégorie maison unifamiliale**, pour une maison unifamiliale ou habitation jumelée

2. **Prix Belge pour l'Énergie, catégorie habitat groupé** pour des maisons groupées, des immeubles d'appartements ou de bâtiments d'habitations collectives, tant dans le secteur privé que public avec un minimum de 3 habitations, avec une installation collective de chauffage.

3. **Prix Belge pour l'Énergie, catégorie non résidentielle**, pour un bâtiment non résidentiel tant dans le secteur privé que public

#### **Mention spéciale pour l'Architecture et l'Énergie**

Pour insister sur l'importance d'une cohérence entre les aspects Architecture et Énergie du concours, des représentants des deux jurys attribueront ensuite une mention spéciale à une réalisation nominée tant pour l'architecture que pour l'énergie et qui a pu, le mieux, optimiser la cohérence des deux aspects.

#### **PRIX**

---

Chaque architecte lauréat, dans chacune des 7 catégories, recevra, en plus d'un diplôme, un montant de 5000 €. Une mention spéciale, dotée d'un prix de 2500 €, récompensera la réalisation qui aura le mieux combiné les volets architecture et énergie.



BELGISCHE PRIJS VOOR ARCHITECTUUR & ENERGIE  
PRIX BELGE POUR L'ARCHITECTURE & L'ENERGIE 2009

Les prix d'architecture sont financés par des dons des ministères et instances officielles ayant des compétences en matière d'architecture, de culture, d'aménagement du territoire, de développement urbain, de durabilité ou d'exercice de la profession d'architecte. Electrabel finance les prix de l'énergie.

Comme lors des éditions précédentes, certains sponsors attribueront également un prix thématique (prix de la rénovation, prix de la brique, prix de l'isolation) de 2500 € à une réalisation nominée soit en architecture, soit en énergie.

Le montant total des prix s'élève donc à 45000.

### **CEREMONIE DE REMISE DES PRIX**

---

La cérémonie de remise des prix aura de nouveau lieu au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles le 28 octobre 2009. Tous les participants seront personnellement invités. En plus d'une attention toute particulière de la télévision, de la radio, des journaux et des revues, tous les nominés et les lauréats seront mis à l'honneur dans le numéro spécial d'octobre 2009 de notre partenaire média officiel A+.

### **ADRESSE DU CONCOURS ET INFORMATION**

---

Tous les architectes recevront en janvier 2009 une invitation personnelle pour participer au concours.

Pour plus d'information et inscription :

FAB - Prix Belge pour l'Architecture & l'Energie 2009

Rue Ernest Allard 21/1 - 1000 Bruxelles/ Tel : 02/512 34 52/ Fax :010/ 22 43 53

E-mail :fabawards@fab-arch.be

Site :www.fab-arch.be